



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 66

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation d'une pétition :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (P. Lorentz, D. Lorentz, B. Vermeulen et autres)

Lecture et dépôt d'une pétition :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (F. Schalla, R. Schalla, V. Werhun et autres)

M<sup>me</sup> la *ministre* MIHYCHUK dépose :

le rapport annuel de la Société du commerce et de l'investissement du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002;

(Document parlementaire n° 185)

le rapport annuel de la Commission hippique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002;

(Document parlementaire n° 186)

le rapport annuel de la Société de développement du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002.

(Document parlementaire n° 187)

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de présenter le projet de loi 53 — *Loi sur les biens des conjoints de fait et modifications connexes/The Common-Law Partners' Property and Related Amendments Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 53.

(Document parlementaire n° 188)

---

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. DYCK, RONDEAU, PITURA, SCHELLENBERG et GERRARD font des déclarations de député.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CALDWELL voulant que soit lu une troisième fois et adopté le projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. le *ministre* CALDWELL pour la reprise du débat.

M. le *ministre* CALDWELL ainsi que MM. ROCAN et TWEED interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

AGLUGUB  
ALLAN  
ASHTON  
BARRETT  
CALDWELL  
CERILLI  
CHOMIAK  
DEWAR  
FRIESEN  
JENNISSEN  
LATHLIN  
MACKINTOSH  
MALOWAY

MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MIHYCHUK  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SALE  
SANTOS  
SCHELLENBERG  
SELINGER  
SMITH (Brandon-Ouest)  
STRUTHERS  
WOWCHUK..... 26

CONTRE

CUMMINGS  
DACQUAY  
DRIEDGER  
DYCK  
ENNS  
FAURSCHOU  
GERRARD  
GILLESHAMMER  
HELWER  
LAURENDEAU

LOEWEN  
MAGUIRE  
MURRAY  
PENNER (Steinbach)  
PITURA  
ROCAN  
SCHULER  
SMITH (Fort Garry)  
STEFANSON  
TWEED ..... 20

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

---

Est approuvé le projet de loi 9 — *Loi sur le personnel des Forces canadiennes (modifications relatives au droit de vote et aux privilèges rattachés à la conduite des véhicules)/The Canadian Forces Personnel (Amendments Relating to Voting Rights and Driving Privileges) Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des privilèges et élections.

---

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de proposer la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 9 — *Loi sur le personnel des Forces canadiennes (modifications relatives au droit de vote et aux privilèges rattachés à la conduite des véhicules)/The Canadian Forces Personnel (Amendments Relating to Voting Rights and Driving Privileges) Act*.

La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

---

Peter LIBA, *lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 16 h 20 et prend place sur le trône.

Le président s'adresse au lieutenant-gouverneur en ces termes :

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté certains projets de loi que je vous demande de sanctionner.

« (N<sup>o</sup> 9) — *Loi sur le personnel des Forces canadiennes (modifications relatives au droit de vote et aux privilèges rattachés à la conduite des véhicules)/The Canadian Forces Personnel (Amendments Relating to Voting Rights and Driving Privileges) Act*,

**Mercredi 17 juillet 2002**

---

« (N° 14) — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)*;

« (N° 29) — *Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques/The Engineering and Geoscientific Professions Amendment Act*;

« (N° 30) — *Loi modifiant la Loi sur les architectes/The Architects Amendment Act* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur sanctionne les projets de loi en question. »

À 16 h 23 , le lieutenant-gouverneur se retire.

\_\_\_\_\_

L'Assemblée convient de ne pas procéder aujourd'hui à l'examen des affaires émanant des députés.

\_\_\_\_\_

L'Assemblée se forme en Comité des subsides, puis poursuit ses travaux en comité.

\_\_\_\_\_

La séance est levée à 18 h 2, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hicke